

L'AGRESSION AU TRAVAIL



Les clients se font de plus en plus entendre, et il arrive que quelqu'un dépasse les bornes.

Si, en tant qu'employé, vous êtes confronté à une agression verbale ou non verbale de la part de clients (ou de collègues), vous devez garder à l'esprit les conseils suivants :

- Signalez-le toujours à votre responsable
- Faites-en un incident sur PORTAL

Assurance & Accident

Déclaration sinistre / accident avec une voiture de société ou une camionnette de la firme

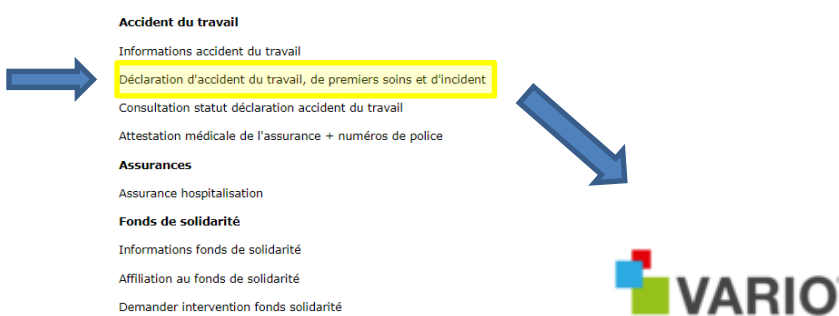
Déclaration accident avec un véhicule privé pendant les heures de travail

Accident avec un véhicule privé sur le trajet domicile - lieu de travail

Informations assurance hospitalisation

Déclaration d'accident du travail, de premiers soins et d'incident

DÉTAILS ➔



1. Sous "type d'accident", sélectionnez "INCIDENT".
2. Notez clairement l'heure et les personnes concernées.
3. Sous "événement", utilisez le code d'incident
8200 - collègue agresseur
8300 - agression personne extérieure

Cela permet d'assurer un meilleur suivi et d'élaborer des mesures préventives pour vous et vos collègues.

